

LE MOT DES L'ÉLUS

LE MARCHÉ DE LABLACHÈRE



Le marché de Lablachère est né dans les années 80 à l'initiative de plusieurs commerçants de notre commune.

Au fil des années, il a acquis une solide réputation extra communale et attire beaucoup de monde été comme hiver, grâce à son cadre (avec cette belle rangée de platanes) mais aussi par la qualité et la diversité de ses commerçants. L'hiver nous accueillons entre 10 et 20 stands et ce chiffre monte à une soixantaine l'été.

Vous avez remarqué que David, notre placier, est devenu ASVP. Cette fonction, outre le marché, lui permet entre autres de sécuriser la sortie de nos écoles et de limiter les incivilités.

Notre marché s'est aussi inscrit dans une démarche pilote de traçabilité des produits et des circuits d'approvisionnements avec l'apparition d'un nouvel étiquetage, basé sur le volontariat des commerçants (seuls 4 marchés en Sud Ardèche sont homologués). Il s'agit d'étiquettes de 3 couleurs estampillées **ICI C LOCAL**

LES ÉTIQUETTES

3 couleurs sur les étiquettes pour connaître l'origine de ce que l'on achète !



L'ICI C LOCAL est compatible avec d'autres démarches ou labels : AB, Bienvenue à la ferme, marques territoriales, etc.

Autre nouveauté, nous avons décidé d'informatiser la gestion administrative du marché afin de gagner en efficacité et en temps. Nous avons pu organiser le 17 novembre une réunion entre les élus et les commerçants du marché, afin d'échanger dans la convivialité sur les différents aspects de son fonctionnement.

Nous menons également une réflexion sur la création éventuelle de parkings provisoires l'été afin d'améliorer le stationnement.

Enfin, je rappelle que les gestes barrières et le port du masque restent indispensables sur le marché et je tiens à remercier tant les commerçants que les visiteurs, pour leur compréhension et le respect qu'ils manifestent à l'égard de ces contraintes sanitaires.

Thierry BERRES

L'AVENIR DE NOTRE RÉGIE COMMUNALE EAU ET ASSAINISSEMENT

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a décidé le transfert des compétences d'eau potable et d'assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1er janvier 2020. La loi Fesneau du 3 août 2018 a permis de reporter ce transfert jusqu'au 1er janvier 2026.

De quoi s'agit-il ? Faire face au changement climatique, limiter les pollutions, prévenir la santé des usagers, réfléchir à des aménagements plus durables et limiter les pressions particulièrement sur l'urbanisme. La loi NOTRe a pour vocation de faire face à l'émission, l'enchevêtrement et la complexité de l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement et leur hétérogénéité. Elle propose le transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'échelle communautaire. Les objectifs : mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle, accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires et assurer un meilleur service à l'utilisateur.

Aujourd'hui, 33% des communautés de communes exercent la compétence Eau potable et 41% la compétence Assainissement. Les communautés urbaines et métropoles exercent déjà cette compétence.

Dans la perspective de ce transfert, la loi engagement et proximité vise à redonner de la souplesse en autorisant les communautés de communes à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'Eau potable et l'Assainissement aux communes ou aux syndicats infra-communautaires existants en 1er janvier 2019.

Beaucoup d'élus ne sont pas favorables à ce transfert et demandent un aménagement de la loi dans ce sens.

Néanmoins, il est indispensable d'anticiper ce transfert afin d'en peser toutes les conséquences et d'en tirer les conclusions à partir d'un état des lieux et d'une réflexion commune.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Beaume Drobie a créé récemment un comité de pilotage réunissant tous les élus concernés. Les deux premières réunions ont consisté à élaborer une trame de travail. Dès le mois de janvier 2022, une étude pour définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques du transfert, sera mise en place. Cette étude constituera une aide à la décision.

Nous n'en sommes donc qu'aux balbutiements et il est bien trop tôt pour fixer aujourd'hui l'orientation ou l'avenir de notre régie communale d'Eau et d'Assainissement.

Malgré tout, la gestion communale de l'Eau et de l'Assainissement telle qu'elle existe aujourd'hui à Lablachère donne les plus grandes satisfactions et les élus ne sont pas disposés à abandonner un dispositif efficace et économique.

Enfin, lorsque l'heure sera venue de présenter les conclusions de cette réflexion, les Lablachéroises et les Lablachérois seront non seulement consultés mais surtout associés aux décisions définitives.

Dominique POUGET TIRION

LA FIBRE OPTIQUE



Les travaux de fibre optique se poursuivent sur notre commune : premières ouvertures en janvier

Les travaux en cours

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont démarré cet été sur la commune de Lablachère. Le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Service, en charge du déploiement sur notre commune a réalisé dans un premier temps des travaux de génie civil : réhausses de chambres, réparation de réseaux souterrains cassés, création de tranchées pour poser de nouveaux fourreaux lorsque c'était nécessaire. Les équipes terrains procèdent aujourd'hui à la consolidation, au remplacement et à l'implantation de nouveaux poteaux. En effet, le réseau fibre réutilise majoritairement les infrastructures existantes car elles permettent de limiter au maximum les travaux de génie-civil, long et très coûteux. Il peut s'agir de fourreaux télécoms mais aussi des poteaux téléphoniques et électriques pour environ 65% du linéaire à construire. Chaque poteau est étudié de façon à en vérifier l'état et déterminer s'il pourra supporter la charge du câble de fibre optique supplémentaire. Dans le cas contraire, ADN procède à la consolidation ou remplacement du poteau. Cependant, cette solution n'est pas toujours pertinente et donne parfois lieu à l'implantation d'un nouveau poteau à proximité du poteau existant.

En parallèle du remplacement des poteaux, le groupement a démarré le déploiement des câbles de fibre optique en aérien et en souterrain. Il ne restera ensuite plus qu'à réaliser les branchements optiques (soudure des câbles) dans les boîtiers et locaux techniques du réseau, pour permettre l'ouverture commerciale des services fibres pour les premiers foyers de la commune.

Les déploiements à Lablachère

Le déploiement de la fibre se fait par poche dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. La commune de Lablachère est concernée par 3 poches de déploiement :

La poche, actuellement en travaux, concerne la majorité des foyers de la commune, soit environ 1400. Les premiers d'entre eux pourront se raccorder en fibre optique dès le mois de janvier 2022. Les ouvertures commerciales s'échelonneront ensuite jusqu'au deuxième trimestre 2022.

Une seconde partie de la commune, déployée avec la commune de Joyeuse, est aujourd'hui en cours d'études. Elle concerne une cinquantaine de foyers et ouvrira prévisionnellement d'ici la fin du premier semestre 2023.

Les habitants pourront tester leur adresse postale sur l'outil d'éligibilité d'ADN « A quand la fibre chez moi ? » pour savoir s'ils sont concernés par le périmètre en cours de travaux ou en cours d'études et s'inscrire pour être informés de leur date d'ouverture commerciale : <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Martine CARRIER

TRAVAUX

1/2

SÉCURISATION DE LA RD 104 - TRAVERSÉE DE NOTRE DAME

Conscients de la dangerosité dans les deux sens de la RD 104 traversant Notre-Dame de Lablachère, une opération de comptage et de mesures de vitesse a été menée en mai 2021 par les services du Département afin de cerner cette problématique et de la résoudre au mieux.

L'objectif est de transformer cette route au trafic intense en une voie apaisée contribuant à la quiétude de ses riverains. Des aménagements sont donc à l'étude pour en renforcer la sécurité : traversée de l'agglomération limitée à 30 km/h, pose de radars pédagogiques, rétrécissement de voirie contraignant les conducteurs à respecter la vitesse réglementaire, passages et cheminements piétons protégés, aménagement du stationnement, etc.

Début 2022, vous pourrez consulter, en mairie, le dossier de ce projet et nous serons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous poserez.

Daniel MORSELLI

RÉNOVATION DE LA CALADE DE L'ÉGLISE

Après les pluies diluviennes, la partie basse restaurée n'a pas bougé, signe d'une technique déjà testée et d'un travail de qualité. Cette rénovation va continuer courant décembre : nous allons accueillir les 13 et 16 décembre 2021 un groupe de 11 stagiaires et apprentis du CFPPA Olivier de Serres (formation en apprentissage CAP agricole jardinier paysagiste). Pendant ces 2 journées, ils seront encadrés par l'association « Gens Des Pierres » et pourront ainsi se familiariser sur ces techniques en travaillant sur la partie haute de la calade.

Deux journées citoyennes conviviales seront programmées au printemps pour les personnes intéressées sur la commune.

Yannick MARCHAL



HAMEAU DE BERIASSON

Travaux d'assainissement collectif et de renouvellement de canalisations d'eau potable en cours.

Le chemin de Bériasson est fermé à la circulation jusqu'au 22 décembre 2021

Dominique POUGET TIRION

DIVERS

LES CABINES À LIVRES



Les cabines à livres réhabilitées sont en fonction depuis 6 mois et nous nous réjouissons de la fréquentation régulière qui représente bien l'attachement des lablachérois à la lecture.

Par contre, nous sommes contraints d'intervenir plusieurs fois par semaine afin que le règlement soit respecté : état sanitaire, documents indésirables, dépôts de cartons et autres incivilités, sont trop nombreux. Sans ce respect, nous ne pourrions pas maintenir les cabines à livres à la disposition des usagers. Ce serait regrettable que du fait d'incivilités, les administrés soient privés de ce service auquel ils tiennent fortement. Nous comptons sur vous pour être respectueux de ces consignes et de contribuer à ce que ce lieu soit attractif pour tous, tout en préservant le plaisir et les règles sanitaires.

Nicole DJIANN

LE FRELON ASIATIQUE



A ce jour, les déclarations sur le site <https://lefrelon.com> (plateforme de signalement du frelon asiatique) ont permis la destruction de 8 nids sur la commune de Lablachère et un total de 37 au sein de la communauté de communes Beaume-Drobie. Il convient de préciser que le printemps rigoureux a limité sa prolifération et que pour la saison 2022, il faudra garder nos bons réflexes : faire une déclaration dès l'apparition d'un nid, pour contrôle et destruction de façon à essayer de limiter ce fléau.

Yannick MARCHAL

L'AIRE DE COVOITURAGE



L'aire de covoiturage va retrouver de nouvelles essences d'arbres en remplacement des oliviers dérobés. Je tiens à remercier Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte du Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer pour sa participation financière à ce projet.

COLIS DE NOËL



Les élus et membres du C.C.A.S. auront le plaisir de livrer le colis de Noël aux habitants de plus de 80 ans ainsi qu'aux résidents lablachérois de la maison de retraite des Pervenches du Roussillon et de l'hôpital de Joyeuse, à partir du 10 décembre 2021.

Lysiane FREMON

LE MOT DU MAIRE



Nous voici aux portes de l'année 2022. Année pleine d'espoir d'une vie meilleure. En tous les cas, c'est mon souhait le plus cher.

Le conseil municipal s'est beaucoup investi dans les tâches et les responsabilités que vous lui avez confiées. Il a décidé cette année la réalisation de quelques gros chantiers : l'aire de covoiturage, qui malgré quelques déboires, est aujourd'hui une réussite au regard de sa conception et de sa fréquentation ; la station d'épuration à plantée de roseaux de Bériasson, dont les travaux ont commencé en novembre ; la canalisation d'eau potable de l'Estrade datant de 1936 et particulièrement cassante, sera remplacée sur plusieurs kilomètres par une nouvelle conduite.

Dans le domaine de l'eau et l'assainissement, la création d'une régie va nous apporter une plus grande autonomie de gestion et de recouvrement.

Le site internet a été totalement repensé et il est sans cesse amélioré. Avec la page Facebook, ce sont d'excellents outils de communication que je vous invite à consulter très régulièrement.

Enfin, les élus ont également mené une réflexion sur la sécurisation de la traversée de Notre-Dame qui sera proposée aux services du département de l'Ardeche.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est engagé dans de nouvelles actions en faveur de nos aînés mais aussi des jeunes de notre commune sans oublier bien entendu celles et ceux qui se trouvent en situation de précarité. A cet égard, je voudrais saluer le dévouement et l'abnégation de l'élue qui s'est chargée des personnes âgées et/ou vulnérables, non seulement pour recenser leurs besoins mais surtout pour les conseiller, les aider et les reconforter.

Les colis de Noël sont évidemment reconduits, mais le CCAS s'est surtout attaché à rétablir le « Repas des Sages » au grand bonheur des participants particulièrement attachés à cette tradition.

A propos de bonheur, j'ai lu dernièrement un sondage qui prétendait qu'en Auvergne-Rhône-Alpes les gens se disent plus heureux qu'en décembre 2018. Tant mieux ! Néanmoins, si le constat de l'urgence climatique est largement partagé par 87% d'entre eux, je note toutefois qu'ils font le constat d'une société qui peine à se parler et que le respect reste la valeur la plus partagée. Respect, considération, civilité. Nous serons amenés à en parler et à partager sur ce sujet plus longuement dans les prochains mois.

En attendant et si les conditions sanitaires le permettent, je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux dimanche 9 janvier 2022.

Quels mots pour vous souhaiter une bonne année 2022 ?

Je choisirai les mots les plus simples. Et même s'ils sont sans originalité, ils sont sincères, chaleureux et affectueux :

Bonne année 2022 et bonne santé à tous.

A bientôt